



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PME

Question au Gouvernement n° 2136

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Pierre Delmar.

M. Pierre Delmar. Ma question s'adresse à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

Monsieur le ministre, les petites et moyennes entreprises sont, sans aucun doute, l'un des meilleurs atouts de notre pays dans la bataille pour l'emploi. Elles sont aussi le premier exemple de l'esprit d'initiative et de conquête avec lequel nous devons renouer.

Hier a eu lieu à Matignon, conformément aux engagements pris par le Gouvernement dans le cadre du plan PME lancé en novembre 1995, la première conférence annuelle des PME, présidée par le Premier ministre.

Quel bilan tirez-vous de la première année d'application du plan PME ? Quelles initiatives entendez-vous continuer à prendre, dans les mois à venir, afin de répondre aux attentes des patrons de PME en matière de simplification administrative, de baisse des charges et d'aide à l'exportation ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

M. Jean-Pierre Raffarin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Comme vous l'avez indiqué, monsieur le député, pour la première fois, hier, M. le Premier ministre a réuni les organisations représentatives des employeurs dans le cadre de la conférence annuelle des PME. Il s'agissait à la fois de dresser le bilan de la politique en faveur des PME menée en 1996 et de définir les engagements et les programmes pour 1997.

La politique en faveur des PME correspond aux attentes des organisations représentatives. Le plan PME, diffusé à toutes les entreprises, a été réalisé dans sa quasi-totalité.

M. Robert Pandraud. Très bien !

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Nous avons maintenant à passer d'un plan PME pour la France à une politique des PME pour la France qui s'inscrive dans la durée. Pour aller vite, je me contenterai d'énumérer les douze chantiers dans lesquels nous sommes engagés.

M. Didier Boulaud. Pitié !

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Premièrement, la réforme des marchés publics. Le texte que M. Galland prépare à ce sujet sera proposé au conseil des ministres au cours du premier trimestre.

Deuxièmement, l'installation dans chaque région de la banque de développement des PME.

Troisièmement, la mise en place, le 18 février, du Conseil national de la création d'entreprise.

Quatrièmement, les mesures nouvelles de simplification que nous étudions avec Jacques Barrot, notamment la division par deux du nombre de lignes figurant sur la fiche de salaire, la généralisation de la déclaration unique d'embauche et la mise au point de la déclaration unique sociale.

Cinquièmement, et c'est une mesure très importante sur laquelle nous nous engageons pour 1997, la diminution de 20 % de la charge statistique qui pèse sur les entreprises. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Sixièmement, le renforcement du soutien à l'exportation grâce à la réforme du CODEX entreprise par Yves

Galland avec les nouveaux produits COFACE, grace aussi a la mobilisation de nos ambassadeurs engagee par Herve de Charette.

Septiemement, la relance de la politique d'innovation, avec la reforme de l'ANVAR conduite par Franck Borotra et la mise en place des fonds communs de placement pour l'innovation par Francois d'Aubert.

Huitiemement, nous avons demande aux organisations professionnelles de s'engager sur des chartes de bonne conduite afin de reduire les delais de paiement, ce qui est essentiel pour les PME.

Neuviemement, le ministre de l'economie et des finances a bien voulu ouvrir la discussion sur la reforme de la taxe professionnelle en creant un groupe de travail.

Dixiemement...

M. Didier Boulaud. N'en jetez plus !

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. ... nous avons lance un certain nombre de procedures de concertation, notamment sur les freins a l'emploi.

Onziemement, Franck Borotra a engage la reforme de la sous-traitance dans l'industrie.

Enfin, Jean Arthuis a ouvert le dossier de la transmission d'entreprise et mis en place de nouvelles techniques d'evaluation. («Encore ! Encore !» sur les bancs du groupe socialiste.)

Voila, monsieur le depute, quelques-uns des chantiers qui seront ouverts en 1997 en faveur des PME.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique. - Rires et applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste.)

M. Robert Pandraud. Quel palmares !

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Pierre Delmar.

M. Pierre Delmar. Ma question s'adresse a M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

Monsieur le ministre, les petites et moyennes entreprises sont, sans aucun doute, l'un des meilleurs atouts de notre pays dans la bataille pour l'emploi. Elles sont aussi le premier exemple de l'esprit d'initiative et de conquete avec lequel nous devons renouer.

Hier a eu lieu a Matignon, conformement aux engagements pris par le Gouvernement dans le cadre du plan PME lance en novembre 1995, la premiere conference annuelle des PME, presidee par le Premier ministre. Quel bilan tirez-vous de la premiere annee d'application du plan PME ? Quelles initiatives entendez-vous continuer a prendre, dans les mois a venir, afin de repondre aux attentes des patrons de PME en matiere de simplification administrative, de baisse des charges et d'aide a l'exportation ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. le president. La parole est a M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

M. Jean-Pierre Raffarin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Comme vous l'avez indique, monsieur le depute, pour la premiere fois, hier, M. le Premier ministre a reuni les organisations representatives des employeurs dans le cadre de la conference annuelle des PME. Il s'agissait a la fois de dresser le bilan de la politique en faveur des PME menee en 1996 et de definir les engagements et les programmes pour 1997.

La politique en faveur des PME correspond aux attentes des organisations representatives. Le plan PME, diffuse a toutes les entreprises, a ete realise dans sa quasi-totalite.

M. Robert Pandraud. Tres bien !

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Nous avons maintenant a passer d'un plan PME pour la France a une politique des PME pour la France qui s'inscrive dans la duree. Pour aller vite, je me contenterai d'enumerer les douze chantiers dans lesquels nous sommes engages.

M. Didier Boulaud. Pitie !

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Premierement, la reforme des marches publics. Le texte que M. Galland prepare a ce sujet sera propose au conseil des ministres au cours du premier trimestre.

Deuxièmement, l'installation dans chaque région de la banque de développement des PME.

Troisièmement, la mise en place, le 18 février, du Conseil national de la création d'entreprise.

Quatrièmement, les mesures nouvelles de simplification que nous étudions avec Jacques Barrot, notamment la division par deux du nombre de lignes figurant sur la fiche de salaire, la généralisation de la déclaration unique d'embauche et la mise au point de la déclaration unique sociale.

Cinquièmement, et c'est une mesure très importante sur laquelle nous nous engageons pour 1997, la diminution de 20 % de la charge statistique qui pèse sur les entreprises. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Sixièmement, le renforcement du soutien à l'exportation grâce à la réforme du CODEX entreprise par Yves Galland avec les nouveaux produits COFACE, grâce aussi à la mobilisation de nos ambassadeurs engagée par Hervé de Charette.

Septièmement, la relance de la politique d'innovation, avec la réforme de l'ANVAR conduite par Franck Borotra et la mise en place des fonds communs de placement pour l'innovation par François d'Aubert.

Huitièmement, nous avons demandé aux organisations professionnelles de s'engager sur des chartes de bonne conduite afin de réduire les délais de paiement, ce qui est essentiel pour les PME.

Neuvièmement, le ministre de l'économie et des finances a bien voulu ouvrir la discussion sur la réforme de la taxe professionnelle en créant un groupe de travail.

Dixièmement...

M. Didier Boulaud. N'en jetez plus !

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. ... nous avons lancé un certain nombre de procédures de concertation, notamment sur les freins à l'emploi.

Onzièmement, Franck Borotra a engagé la réforme de la sous-traitance dans l'industrie.

Enfin, Jean Arthuis a ouvert le dossier de la transmission d'entreprise et mis en place de nouvelles techniques d'évaluation. (« Encore ! Encore ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Voilà, monsieur le député, quelques-uns des chantiers qui seront ouverts en 1997 en faveur des PME.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Rires et applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste.)

M. Robert Pandraud. Quel palmarès !

Données clés

Auteur : [M. Delmar Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2136

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Ministère attributaire : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 1997, page 242

Réponse publiée le : 22 janvier 1997, page 242

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 janvier 1997